
Adresse des administrateurs du département du Gard, qui font part de leur admiration à la Convention, qui a résisté aux plus grands orages et qui n'a pas craint d'exposer sa vie pour faire triompher la cause du peuple, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département du Gard, qui font part de leur admiration à la Convention, qui a résisté aux plus grands orages et qui n'a pas craint d'exposer sa vie pour faire triompher la cause du peuple, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 521;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29690_t1_0521_0000_1

Fichier pdf généré le 01/02/2023

o

[Le Départ' du Gard, à la Conv. ; 16 germ. II] (1).

« Représentants,

Des traîtres cachés sous le voile du patriotisme, et coalisés avec l'étranger, méditaient dans l'ancre du crime, la destruction de la République ; jamais conspiration plus horriblement, plus perversément ourdie. Tous les mécontents, toutes les factions étaient en révolte contre le peuple, et devaient se lever à la fois, pour anéantir sa liberté. Nos âmes frémissent d'indignation, et les dangers que vous avez courus, nous éclairent sur le sort affreux que l'on préparait aux hommes vraiment énergiques et révolutionnaires. Les scélérats ! ils voulaient dans un instant, nous faire perdre cinq ans de travaux et de gloire, ils voulaient dissoudre la Convention nationale pour élever sur ses ruines le monstre de la royauté ; ils voulaient faire égorger le peuple par le peuple ; ils voulaient... mais le courage ferme et inébranlable de la montagne, mais la surveillance infatigable des Comités de salut public et de sûreté générale, ont déjoué leurs horribles complots, et déjà les conspirateurs ont trouvé sous la hache de la loi, le prix de leurs affreux forfaits. Gloire à vous, incorruptibles représentants, qui avez résisté aux plus grands orages, et qui n'avez pas craint d'exposer vos vies pour faire triompher la cause du peuple ! Reconnaissance éternelle à ceux qui ont encore une fois sauvé la République. En vain, tous les tyrans coalisés arment leurs vils satellites pour nous détruire, en vain, ils sèment parmi nous, l'or, la corruption, les vices et les crimes, tous leurs efforts viendront se briser contre le rocher de la Convention, contre les bayonnettes de nos phalanges républicaines, contre la vertu du peuple, qui veut être libre, et qui le sera en dépit d'eux.

Ceux qui ont renversé le trône et le tyran qui le souillait de ses crimes, qui ont jeté les fondements de la République, doivent tout oser, tout entreprendre pour écraser la tyrannie sous quelque forme qu'elle paraisse. Quand Brutus immola à sa patrie le tyran qui voulait l'asservir, il fit un grand acte d'héroïsme et de justice, mais il laissa respirer les conjurés, et Brutus périt avec la liberté. »

BONICEL, CHAUVARD, E. DUMAS, GUIQUET, BRESSON, RIGAL, BOULON.

24

La société sans-culottide de Port-Fidèle applaudit à la résolution de n'entendre à aucune proposition de paix ou de trêve que les têtes des tyrans ne soient tombées ; les femmes de cette commune se dépouillent des croix d'or qui leur servoient d'ornement, et les ont déposées à la société qui les envoie. La commune

(1) C 298, pl. 1042, p. 5. Lettre d'envoi (p. 6) datée du 16 germ., mêmes signatures. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) ; Rép., n^o 118, Débats, n^o 574, p. 439.

fournit, pour le soulagement de ses frères d'armes, 153 liv., 7 paires de bas, 6 chemises, 4 culottes, 2 habits, 4 vestes et 2 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Port-Fidèle, 23 vent. II] (2).

« Représentans,

Et Port-Fidèle aussi applaudit à votre décret de ne faire la paix avec les peuples que lorsque les têtes des tyrans seront tombées. Et Port-Fidèle aussi renverse les signes de la superstition car sa société républicaine vous envoie les croix d'or dont la forme plutôt que la matière faisait le mérite de cette commune. Et Port-Fidèle aussi est jaloux de concourir au soulagement de ses frères d'armes puisqu'il a fait une collecte de 153 liv., de 7 paires de bas, de 6 chemises, de 4 culottes, de 2 habits, de 4 vestes, de 2 paires de souliers. Mais Port-Fidèle se plaît aussi à croire que la Convention ne doutera pas du zèle qu'il a toujours montré et de son dévouement jusqu'à la mort pour la chose commune. »

Scévola BARLABET (présid.), BELHOMME, SERBIE, B. CAMIN (secrét.).

25

La société populaire de Fontainc, district de Fontenay-le-Peuple, prévient la Convention qu'en répondant à l'invitation du district de Fontenay, elle s'est formée pour propager, dans les campagnes, les principes de la liberté et de l'égalité, la connoissance et l'amour des lois, l'obéissance et le respect aux autorités constituées, et la haine aux tyrans et aux fanatiques. Ce canton n'est qu'à trois quarts de lieue de Fontenay, et c'est au moment où cette commune étoit au pouvoir des brigands, qu'il a voté à l'unanimité l'acceptation de l'acte constitutionnel.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Fontaine, 24 vent. II] (4).

« En exécution d'un arrêté du district de Fontaine-le-Peuple, en date du 14 pluviôse, qui invite à former des Sociétés populaires dans chaque chef-lieu du canton de son arrondissement, les citoyens composant celui de Fontenay se sont empressés à se réunir et former une Société populaire pour propager dans l'esprit campagnard les principes de liberté et d'égalité, la connoissance et l'amour des loix, l'obéissance et respect aux autorités constituées, la haine aux tyrans et fanatiques, et cette Société renouvelle son serment de soutenir jusqu'à la dernière goutte de son sang, la Répu-

(1) P.V., XXXV, 201. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t) ; J. Sablier, n^o 1256 ; Débats, n^o 574, p. 439 ; Rép., n^o 118.

(2) C 297, pl. 1027, p. 18.

(3) P.V., XXXV, 201. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) ; Débats, n^o 574, p. 439 ; Rép., n^o 118.

(4) C 300, pl. 1057, p. 56.